



NOTRE-DAME-DES-
SEPT-DOULEURS

Restauration de l'église : les usages souhaités, les usages possibles

Le projet de restauration de l'église pour une transformation en usage communautaire date de 8 ans déjà. Divers scénarios ont été étudiés : bureau municipal, bibliothèque et salle communautaire, usage ou non du sous-sol, bibliothèque et salle communautaire seulement. Le conseil municipal souhaite que le bâtiment serve le plus rapidement possible et réponde aux besoins de la population. Le conseil municipal souhaite donc connaître vos idées sur le ou les usage(s) que vous voudriez voir dans l'église restaurée. Il vous convie donc à une assemblée publique d'information et de consultation :

Assemblée publique d'information et de consultation Le samedi 27 juin 2017 à 9 h 30, Salle multifonctionnelle de la Station du Phare

Votre opinion permettra au conseil non seulement de déterminer les usages que nous retrouverons à l'église mais aussi les usages des autres bâtiments comme le presbytère et le Pavillon-Lindsay. Lorsqu'on regarde les usages possibles et souhaités pour l'église, il faut aussi tenir compte des autres bâtiments. Par exemple le déplacement des bureaux municipaux du presbytère vers l'église, créera des espaces vacants au presbytère. Qu'est qui pourrait y tenir place ? Ceci amène à réfléchir aussi sur les usages des divers bâtiments publics.

Travaux préparatoires essentiels

Dans un premier temps des travaux de mise aux normes du bâtiment seront réalisés. Cela n'a aucune incidence sur les usages. Certains éléments d'usage et architecturaux ont été déterminés pour l'instant en raison, entre autres, des coûts :

- le besoin de la Municipalité d'avoir une salle du conseil - la cuisine du presbytère ne répond pas aux normes ;
- le besoin d'avoir une salle ouverte à l'année ;
- le sous-sol servira presque exclusivement au rangement ;
- un accès universel sera réalisé en refaisant l'entrée de béton ;
- la mise aux normes selon le code du bâtiment pour un édifice public et pour une salle pouvant accueillir 70 personnes ;
- le drainage et la décontamination du bâtiment.

Le financement sera assuré principalement (75 %) par le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) et par un règlement d'emprunt. L'apport du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'espace bibliothèque est impossible. Le MCC soutient des projets dont la contribution du ministère serait d'au moins 100 000 \$. La contribution de la Municipalité serait donc plus grande. Dans une deuxième phase, des travaux d'isolation seront réalisés et financés à 100 % par le programme fédéral-provincial d'aide aux infrastructures provenant de la taxe sur l'essence (TECQ).

Au plaisir de vous rencontrer,

Léopold Fraser, maire